

avoir examiné leur contenu, la présidence a conclu qu'il y avait assez de différences dans la façon dont ils cherchent à atteindre leur but pour qu'on ne puisse pas les juger substantiellement identiques.

Cette approche est en accord avec la pratique existante avant et après l'adoption de la disposition en cause du Règlement, en 1986. La nouvelle règle visait à donner aux députés la possibilité de saisir la Chambre d'affaires qui les préoccupent, mais aussi à empêcher qu'un grand nombre de projets de loi identiques soient présentés au tirage prévu pour les affaires émanant des députés. L'article 86(3) du Règlement prévoit cependant que tout député empêché de présenter un projet de loi par suite d'une décision de la présidence peut faire ajouter son nom comme second proposeur d'un projet de loi déjà inscrit au *Feuilleton des Avis*.

Dans le cas qui nous occupe, la présidence conclut, après avoir examiné soigneusement les projets de loi en question, qu'ils comportent assez de différences pour permettre que leur étude suive son cours. Je permettrai donc au député de Scarborough-Ouest et au député de Glengarry—Prescott—Russell de proposer la première lecture de leurs projets de loi respectifs.

Je remercie la députée de New Westminster—Burnaby de m'avoir donné l'occasion de clarifier la position de la présidence au sujet de l'article 86 du Règlement. Encore une fois, j'insiste sur le fait que la députée a invoqué le Règlement à propos d'une question de procédure et qu'elle avait parfaitement le droit de le débattre. Je veux aussi ajouter, compte tenu de la nature des projets de loi, que la présidence a examiné avec une grande attention les renvois aux divers articles du Code criminel, et je veux dire à la députée que ces divers renvois ont contribué à convaincre la présidence que le projet de loi devait être présenté. Je certifie à la députée qu'une très grande attention a été prêtée à l'objection légitime qu'elle a soulevée concernant la procédure.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous donner un aperçu des

Initiatives ministérielles

travaux que le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre pour la semaine qui vient?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, demain, nous passerons à la première lecture du projet de loi C-40 sur la radiodiffusion qui sera suivi du projet de loi C-16 sur l'agence spatiale, lundi nous passerons à la deuxième journée du débat en troisième lecture du projet de loi C-21 et mardi, il y a de fortes chances que nous commencions le débat sur le projet de loi sur l'avortement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi très important.

Comme beaucoup de députés de cette Chambre ont pu le constater, aujourd'hui nous avons eu une manifestation, une démonstration de la part de membres d'une organisation de Canadiens qui sont très formés, qui ont eu une formation, et qui pourraient avoir des emplois rémunérateurs. Eux-mêmes protestent contre les lignes de ce projet de loi, non seulement pour eux-même, en tant que bénéficiaires, en tant que personnes qui vont perdre beaucoup à cause de ce projet de loi, mais aussi pour tous les autres Canadiens et Canadiennes qui n'ont pas l'occasion ou qui n'ont pas la possibilité de venir à Ottawa pour protester vigoureusement contre le projet de loi de ce gouvernement.

• (1510)

Avec eux, je me joins aussi aux protestations des autres mouvements tels Action Chômage, comme celui de Montréal qui, à l'heure où nous engageons dans ce débat, se trouve à Montréal, à une conférence de presse, pour protester contre les actions du ministère et du gouvernement. Parce que nous voyons ici, monsieur le Président, un mélange dans les orientations soit du ministère, c'est-à-dire de la bureaucratie, des fonctionnaires, et, d'autre part, les actions et les déclarations de la